



## **Principales demandes en lien avec la négociation sectorielle 2010**

Afin de corriger les problèmes les plus criants et d'améliorer le quotidien des enseignantes et enseignants, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a procédé à deux consultations de ses membres en vue des négociations. Elle a dégagé trois cibles qui rejoignent les enseignantes et enseignants de tous les secteurs (jeunes, formation professionnelle et éducation des adultes).

Ces cibles sont :

- 1) Les difficultés liées à l'intégration des élèves HDAA
- 2) Les règles de formation des groupes d'élèves
- 3) La précarité

### **1- Les difficultés liées à l'intégration des élèves HDAA**

Pour assurer des conditions de travail décentes au personnel enseignant et pour aider à la réussite des élèves, chaque classe doit être mieux composée. Cette classe doit notamment prévoir un encadrement pour nous assurer que l'évaluation des besoins et des capacités se fasse avant l'intégration en classe ordinaire des élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, tout en s'assurant de prendre en compte l'analyse de la contrainte excessive et l'atteinte aux droits des autres élèves.

Les principales solutions de la FSE sont les suivantes :

- limiter à 10 % la proportion d'élèves HDAA intégrés (ce qui inclut les élèves ayant une année ou plus de retard, identifiés ou non), en resserrant les règles d'identification ;
  - garantir un meilleur suivi pour les élèves à risque ;
  - s'assurer de l'ouverture ou du maintien de classes spéciales pour offrir des services adaptés à certains élèves HDAA ;
  - compter un maximum d'un seul élève par classe ayant des troubles graves du comportement ou un trouble envahissant du développement, des troubles relevant de la psychopathologie ou des troubles du comportement ;
  - fournir de l'aide immédiate aux enseignantes et enseignants en cas de crise d'un élève, et ce, à tous les ordres d'enseignement ;
  - augmenter les ressources, tant matérielles qu'humaines, en services directs aux élèves et du soutien au personnel enseignant à chaque ordre d'enseignement ;
  - garantir les ressources humaines nécessaires pour procéder en temps opportun aux évaluations professionnelles à la suite des demandes de services faites par le personnel enseignant ;
  - inclure de façon permanente un ratio d'enseignantes et d'enseignants en orthopédagogie (au primaire) et d'enseignantes et d'enseignants ressources (au secondaire) ;
- Ce document n'est pas exhaustif et constitue un résumé. Pour plus d'information sur les demandes syndicales, on peut consulter le site Web [www.fse.qc.net](http://www.fse.qc.net) au cours des prochaines semaines.*
- reconnaître la présence d'élèves nécessitant des besoins particuliers à l'éducation des adultes et en formation professionnelle, et fournir des services dès qu'il y a signalement par le personnel enseignant.

### **2- Les règles de formation des groupes d'élèves**

De nombreuses études confirment que la réduction de la taille des classes s'avère bénéfique aux élèves sous plusieurs aspects. Reconnaisant les bénéfices de cette mesure sur la réussite du plus grand nombre, le gouvernement s'est d'ailleurs engagé à plusieurs reprises à réduire le nombre d'élèves par classe.

La FSE propose, entre autres, les éléments suivants :

- une diminution des ratios de l'ordre de 20 % dans les milieux défavorisés et de 15 % dans les autres milieux, au primaire, au secondaire et à la formation professionnelle ;
- la création d'un maximum d'élèves par classe à l'éducation des adultes ;
- la révision de la liste des écoles en milieu défavorisé pour qu'elle intègre les rangs déciles 8, 9 et 10 de l'indice de milieu socio-économique (IMSE) ou de l'indice du seuil de faible revenu (SFR) ;
- l'établissement de règles de formation pour les groupes à plus d'une année d'études, et ce, malgré le fait que la création de tels groupes soit pour la FSE une solution ultime aux problèmes organisationnels rencontrés.

### **3- La précarité**

Une enquête menée par la Centrale nous apprend qu'en 1987-1988, 28,4 % de nos membres occupaient un emploi précaire. Ce taux de précarité avoisine maintenant les 45 %. Pour attirer et retenir les gens dans la profession enseignante, l'approche n'est pas très gagnante. La précarité vécue par les enseignantes et enseignants au secteur jeunes, et plus particulièrement encore à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes, est un fléau à contrer de toute urgence.

La FSE négociera notamment pour :

- réduire les délais pour l'obtention d'un contrat à temps partiel au secteur jeunes ;
- améliorer les déclencheurs de contrats à temps partiel à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes ;
- augmenter l'accessibilité aux contrats à temps plein à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes.



La FSE, par son affiliation à la CSQ, est membre du SISP-N et du Front commun. Elle est donc directement représentée à la Table centrale de négociations qui traite des dossiers de nature intersectorielle (salaire, retraite, droits parentaux).

---

***Veillez noter la nouvelle tarification de vos assurances applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.***

---

## Le « Papillon d'Or »

---



Brr...Brr...Il y a un petit vent du nord!

Selon le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (S-2.1, r.19.01), le minimum est de 20° C dans une classe et de 17°C dans un gymnase. Votre local manque un peu de chaleur? Voici les étapes à suivre avant d'exercer votre droit de refus :

- 1- Vérifier et noter la température et l'heure.
- 2- Aviser la personne déléguée syndicale.
- 3- Informer la direction de la nature du problème. À défaut d'être relocalisé dans une autre salle où la température est acceptable, vous pouvez exiger que des correctifs soient apportés et qu'on vous indique à quel moment la situation sera rétablie.
- 4- Si la situation n'est pas rétablie après un délai raisonnable, avisez l'employeur que vous exercez votre droit de refus prévu à la Loi santé et sécurité du travail, tout en demeurant disponible sur les lieux du travail.



### **SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE**

À tous ceux et celles qui prendront leur retraite d'ici le 31 décembre 2013, une session de formation donnée par l'AREQ sera offerte à Longueuil du 19 (en soirée) au 20 février 2010. Toute l'information ainsi que le formulaire d'inscription seront disponibles en décembre auprès de la personne déléguée de votre école. **À SURVEILLER !**